

Monsieur le commissaire enquêteur,

De nombreux habitants de Beaugency se sont manifestés auprès de vous pour exprimer clairement leur désapprobation du projet d'entrepôts logistiques par la société Parcolog Gestion.

L'équipe municipale avait pourtant tout entrepris pour que ce projet totalement aberrant, compte-tenu de son ampleur et des conséquences désastreuses qu'il aurait s'il était mené à son terme pour le réchauffement climatique dont chacun peut mesurer les effets, ne fasse pas l'objet d'un débat public.

Sans l'intervention de citoyens, à l'occasion d'une réunion publique de quartier pour questionner le Maire sur le devenir des parcelles d'Actiloire, la mobilisation n'aurait jamais été aussi forte puisque c'est sur la base de ce questionnement et de la prise de conscience de quelques personnes que les Balgentien-ne-s ont pu avoir progressivement connaissance de ce funeste projet.

Je ne reviendrai pas sur les multiples raisons objectives qui ont été exprimées par les Balgentien-ne-s pour s'y opposer.

A titre personnel, je suis venue m'installer à Beaugency il y a un an pour la qualité de vie que j'imaginai y trouver, dans une magnifique ville historique, en bord de Loire, pour y passer une retraite tranquille.

Je souffre d'une maladie respiratoire, appelée emphysème, et les jours où la qualité de l'air est dégradée ou mauvaise j'en ressens immédiatement les effets.

Je joins à ce courrier le relevé Lig'air pour Beaugency du 13 juin au 18 Juillet. On y constate 17 jours pendant lesquels la qualité de l'air est moyenne, 12 dégradée et 7 mauvaise.

Je n'imagine pas comment une étude sérieuse pourrait être amenée à conclure que l'augmentation considérable de la circulation de poids lourds notamment n'aura pas de conséquences sur la dégradation de la qualité de l'air et donc de la santé.

Les pouvoirs publics, municipalité, communauté de communes, Préfecture sont garants du bien commun et donc, notamment, de la santé des citoyens.

Autoriser la construction d'entrepôts en béton, la prolifération de camions et autres véhicules indispensables à ce type d'entreprise logistique, ce serait aller à l'encontre du bien commun.

C'est pourquoi, Monsieur le commissaire enquêteur, j'espère que l'ensemble des questions et observations qui vous ont été adressées depuis le 20 juin permettront que ce projet ne voit pas le jour.

Bien cordialement.

Dominique Bouissou  
2 rue du Puits Chaumont  
45190 Beaugency